



**SECTION DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI**

**Déclaration liminaire des représentants FO-FINANCES 64
au CHS-CT du 18 Septembre 2020**

Monsieur le Président,

Les représentants FO-Finances 64 tiennent à rappeler leur attachement au CHS-CT, instance ô combien importante en cette période de covid19.

Aussi, nous continuerons à demander l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique qui renvoie cette instance au second plan dans une sous-commission du CSA.

Le CHS-CT se réunit à 13h30, un vendredi, avec un ordre du jour important car il concerne la santé et la sécurité de nos collègues.

Sur ce point, nous actons votre volonté, mail adressé aux représentants du CHS-CT, d'examiner, ce jour, les points essentiels et au besoin de convoquer un nouveau CHS-CT.

Certes, il y a le temps de l'administration, mais ce dernier ne doit pas obérer celui du dialogue social.

En ce qui concerne l'ordre du jour, les représentants FO-Finances 64 ne peuvent que regretter la cacophonie ambiante entre les «spécialistes» de la covid19 et la multiplicité des mesures prises ici ou là en fonction des zones qui, à notre sens, empêchent une lisibilité et une compréhension claire par le citoyen lambda.

A ce jour, mais vous nous le confirmerez, nous ne disposons d' aucune directive de notre Direction Générale (DGFIP) pour des mesures censées s'appliquer au 1° septembre 2020.

Nous devons donc nous référer jusqu'au 14 septembre (Note du Ministère de l'Economie et des Finances), au plan de prévention du Ministère du travail en date du 31 août, à la circulaire très succincte du 1° Ministre, au décret du 29 août relatif aux personnes vulnérables ainsi que l'avis du HCSP du 19 juin publié le 30 juin 2020 et aux divers groupes de travail.

Aussi, les représentants FO-Finances 64 vous demanderont , si ce n'est déjà fait, en cette période qui demeure exceptionnelle :

- de continuer à favoriser le télétravail hebdomadaire des personnes vulnérables qui le souhaitent en se fondant sur les 11 cas recensés à l'origine par le décret du 5 mai 2020 et repris par la DGAFP dans ses questions réponses;

- de faciliter pour les autres personnels, qui en manifesteraient le désir, le télétravail , afin de réduire la densification dans les open-space mais également dans toutes les unités de travail dont les surfaces sont restreintes.

A ce titre, avons-nous bénéficié de moyens informatiques supplémentaires ?

- A terme, car nous savons par essence que cela ne se fera pas par un claquement de doigts, nous vous demandons de repenser les unités de travail avec la fin des open-space, tout en associant, les collègues ainsi que les membres du CHS-CT.

Concernant les collègues qui devront pallier aux «défections» de l'éducation nationale, (classe fermée, école fermée du jour au lendemain) sans alternative de garde, ce sera une nouvelle fois le parcours du combattant (ASA ou télétravail).

Nous attirons votre attention sur le fait que les tensions dans les services sont importantes.

Les représentants FO-Finances 64 s'interrogent également sur les conditions de restauration collective de nos collègues. Y-a-t-il des rotations ? Envisagez-vous, s'il y a un engorgement, de mettre en place un système de défraiements des frais repas afin de faciliter la prise de repas à l'extérieur, voire une extension à titre dérogatoire, de l'attribution des tickets repas ?

Concernant le nettoyage, le protocole du 29 août se veut exigeant, quoi de plus normal en cette période, (nettoyage des sols journaliers, des rampes d'escalier plusieurs fois/jour, des sanitaires, évacuation des déchets,prévention des risques de contamination manu-portée etc.).

Pouvez-vous nous indiquer si toutes ces mesures sont ou seront effectives dans toutes les unités ? A défaut, vous voudrez bien nous préciser les mesures et prestations envisagées ?

Sur la proposition des représentants FO-Finances64 que vous avez acceptée, « le cahier nettoyage » devait être mis en ligne, ainsi accessible à tous les collègues. Pouvez-vous nous faire un point sur le sujet ?

Concernant les équipements individuels et collectifs de protection, les élus FO-Finances 64 souhaitent qu'il n'y ait pas de distinction entre «gros centres» et «petites unités» en privilégiant tel ou tel type de matériel.

Tous nos collègues ont droit à la même protection. Nul ne doute que vous partagez cette opinion.

A ce titre, il nous paraît important que les Chefs de poste ou de service fassent remonter tous les besoins à la Direction après concertation avec les agents.

M le Président, lorsqu'un contribuable agresse un agent verbalement, il fait l'objet de votre part, d'un courrier avec rappel à la loi, quoi de plus normal.

Il se trouve que début septembre, dans un article de presse, tous les agents d'une Trésorerie (A,B et C) ont fait l'objet de propos désobligeants voire diffamants.

Les élus FO-Finances 64 font remarquer que ce n'est pas la première fois que des collègues sont «lynchés» sur la place publique. Les représentants FO leur apportent tout leur soutien. En effet, ces agents sont «salis» et leur obligation de réserve les empêche à chaque fois d'apporter un droit de réponse.

Nous espérons que la réponse de la DDFIP sera à la hauteur du préjudice subi par nos collègues.